

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 49 modifiant partiellement l'appellation des Ministères et les délégations individuelles des Ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis.

n° 49

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 janvier 1965

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1965

Date du numéro  
31 janvier 1965

### VISAS

**Vu** l'arrêté n° 1469 du 6 décembre 1963 fixant les délégations individuelles des ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis, Vu l'arrêté n° 1249 du 24 août 1964 modifiant l'arrêté no 1469 du 6 décembre 1963 ; Après avis du, Vice-Président. du Conseil de Gouvernement,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

- L'appellation « Ministère de la Production des Affaires économiques, et du Plan » est rectifiée comme suit : <Ministère des Affaires-économiques ». » Relèvent de ce Ministère: la Direction des Affaires économiques et les Services de l'Eleavage, de l'Agriculture, de l'Hydraulique rurale et du Tourisme.

#### Art. 2

L'appellation « Ministère des Finances > » est rectifiée comme suüit : «Ministère des Finances et du Plan». Relèvent de ce Ministère: les Services des Finances, des Contributions, des Domaïines-Enregistrement-Timbre et du Plan.

#### Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoïin sera:

**René TIRANT.**